L’allocation représentative de services ménagers

Si vous ou les membres de votre famille êtes assurés de l’Enim et que vous avez besoin de soins à domicile ou pour éviter un placement en établissement de soins, l’Enim peut vous verser une allocation représentative de services ménagers (ARSM). Celle-ci est accordée pour l’emploi régulier d’une aide-ménagère que vous recrutez et rémunérez vous-même ou bien qui dépend d’un organisme.

L’allocation représentative de services ménagers est attribuée pour une durée de **12 mois maximum**, consécutifs ou non pouvant être utilisée sur 3 ans, et dans la limite de 30 heures par mois, étant précisé que les heures non consommées ne peuvent être reportées sur les mois suivants.
Une prolongation peut toutefois être demandée, à l’appui d’un justificatif médical actualisé, en vue d’une prise en charge maximale de vingt-quatre mois.

Cette aide peut prendre le relais de celle de la Caisse d'allocations familiales [1], pour une auxiliaire de vie sociale ou un technicien de l’intervention sociale et familiale.

Conditions d’attribution de l’allocation représentative de services ménagers

Pour percevoir cette aide, vous devez :

- être assuré à l’Enim ;
- avoir moins de 65 ans ;
- justifier, au vu de votre état de santé, de la présence temporaire d’une aide-ménagère au foyer ;
- ne pas dépasser les montants maximum de ressources prévus au Règlement d’Action Sanitaire et Sociale [2].

L’allocation représentative de services ménagers :

- n’est cumulable ni avec l’aide-ménagère à domicile [3], ni avec l'aide à l'accompagnement à domicile proposées par l’Enim au sein du même foyer.

Montant de l'aide

Le taux horaire de l’allocation représentative de services ménagers est fixé à 15 €, dans la limite des dépenses réellement engagées par l’assuré.

Pour plus d’informations, consultez le Règlement d’action sanitaire et sociale [2].

À noter
Pour obtenir plus d’informations sur l’allocation représentative de services ménagers et en faire la demande, contactez le Service social maritime. Un assistant social vous renseignera et vous aidera à préparer votre dossier.

CONTACT :

Courriel :
ue.mine]ta[elaicos.noitca [4]

Téléphone :
0809 54 00 64 Service gratuit + prix appel
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :
Enim
Département des politiques sociales maritimes de l’action sanitaire
et sociale et des préventions (DPAP)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Tous les contacts à votre écoute [5]



[6]
À télécharger dans votre Espace personnel Enim **[6] > J'obtiens un document > Aides sociales :**

• Aides sociales - Demande d'allocation représentative de services ménagers

URL source: https://www.enim.eu/action-sociale/lallocation-representative-de-services-menagers